

## **AVIS PUBLIC**

### **CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS**

#### **À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT 417-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 330-2018**

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

Lors de la séance du conseil tenue le 14 septembre 2021, le conseil a déposé un avis de motion et adopté le projet de règlement suivant, « **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2021, VISANT À AGRANDIR LA ZONE H-15 À MÊME LA ZONE H-14** »

Conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 417-2021 est remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 17 septembre 2021 au 4 octobre 2021. Vous êtes donc invités à partager vos observations et vos commentaires, par écrit, à la Municipalité relativement à ce projet de règlement. Les commentaires concernant ce projet de règlement doivent être acheminés par courriel à l'adresse [dg@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:dg@st-stanislas-de-kostka.ca) ou par la poste, à l'adresse suivante;

Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka  
221, rue Centrale  
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0

Vous pouvez également déposer vos commentaires à la même adresse dans la boîte située à droite de l'entrée principale.

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement visant à agrandir la zone H-15 à même la zone H-14 ».

#### **ARTICLE 3 : MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE 330-2018**

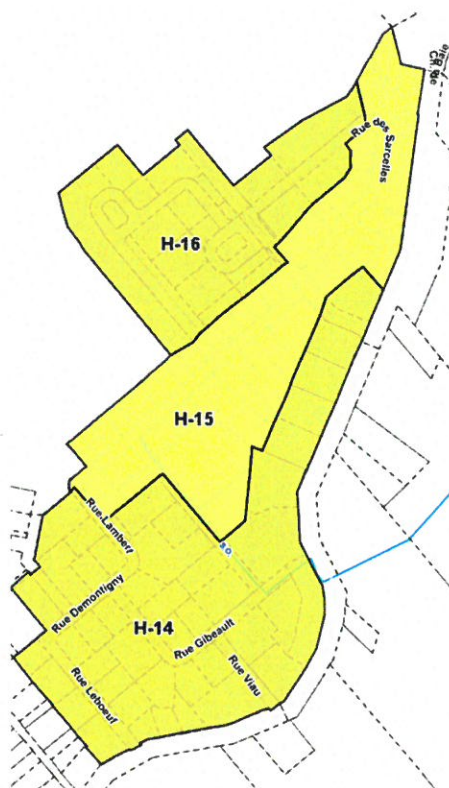
Le règlement de zonage 330-2018 est modifié afin d'agrandir la zone H-15 à même la zone H-14. Le tout tel qu'illustré au plan de l'Annexe « A » daté du 30 août 2021, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

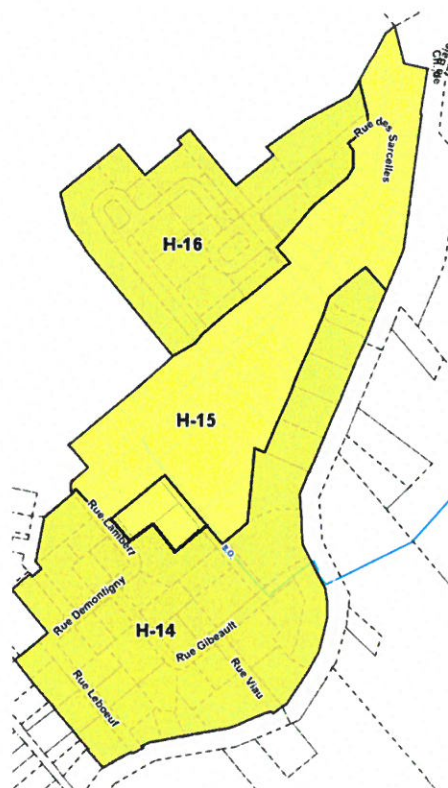
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE « A »

AVANT



APRÈS MODIFICATION 31 AOUT 2021



Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité, <http://st-stanislas-de-kostka.ca>

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka ce 17 septembre 2021.

Eric Beaulieu  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, MRC de Beauharnois-Salaberry, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 17 septembre 2021, à chacun des endroits suivants :

- Hôtel de ville 221 rue Centrale
- Bibliothèque Maxime-Raymond, 117 rue Centrale
- Site web de la Municipalité : <https://st-stanislas-de-kostka.ca/actualites>

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi je donne ce certificat, à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 17 septembre 2021.

Eric Beaulieu  
Directeur général et secrétaire-trésorier